

Domaine Public D P

995

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand

17 mai 1990
Vingt-septième année

Qui sommes-nous ?

Les Verts et l'extrême-gauche ont trouvé un secours inattendu dans leur opposition obtuse au recensement fédéral, le prochain devant avoir lieu en décembre de cette année. L'affaire des fiches vient évidemment apporter de l'eau au moulin de leurs critiques sur le non-respect de la protection des données. C'est pour ces motifs que le Parti écologiste suisse s'était opposé à la modification de la loi permettant le recensement de cette année, allant jusqu'à envisager le lancement d'un référendum. Et ce sont les mêmes milieux qui, en Allemagne, avaient appelé au boycott d'un recensement, avec un certain succès dans les grandes villes alors que dans notre pays, il y a deux ans, le micro-recensement, qui n'avait pas un caractère obligatoire, avait déjà fait l'objet de vives critiques.

Cette attitude tient plus de l'expression d'un mécontentement à l'égard de l'Etat central que d'une attitude politique cohérente. Car les précautions ont été multipliées pour assurer la protection des personnes. La simple lecture des questions posées devrait d'ailleurs suffire à rassurer les plus méfiants, à moins de considérer comme une insupportable ingérence de l'Etat dans sa sphère privée de devoir communiquer le moyen de transport utilisé pour se rendre au travail, sa profession, sa langue usuelle ou, pour les propriétaires d'un logement, le nombre de pièces, son loyer ou sa surface. La loi a beau stipuler que les données ne pourront être utilisées qu'à des fins statistiques et seulement après avoir été rendues anonymes, que les questionnaires seront détruits et qu'aucun registre ne pourra être complété à l'aide des renseignements ainsi obtenus, la méfiance règne et l'on peut d'ores et déjà prévoir que nombre de citoyens mécontents d'avoir été fichés pour des activités légales ne répondront pas, ou donneront de fausses réponses.

Cette manière d'exprimer sa grogne est pourtant bien mal choisie. Car la statistique est un instrument indispensable pour prendre une foule de décisions, à tous les niveaux de la vie

politique. Que ce soit pour choisir l'emplacement d'un établissement médico-social, déterminer l'étendue d'une communauté tarifaire pour les transports publics, prévoir l'évolution démographique, le besoin en logements ou en enseignants capables de s'exprimer en romanche, cette photographie de la population résidant en Suisse rend de multiples services. Et sans en prendre conscience, ceux qui s'opposent au recensement sont souvent les mêmes qui recourent à ses résultats pour contester le dimensionnement d'un aménagement routier ou pour réclamer la décentralisation de services sociaux par exemple.

Quant à la demande d'abolir le recensement et de le remplacer par une enquête à partir de fichiers communaux et cantonaux existants, il faudrait faire peu de cas de la protection des données pour y accéder... Cette idée implique en effet une harmonisation entre communes et cantons suisses et une connexion dangereuse entre certains fichiers. D'autres voudraient promouvoir une enquête plus discrète et moins coûteuse, par sondage. C'est oublier que pour parvenir à un résultat fiable, il faut connaître la structure de la population, seul moyen de consulter un échantillon qui soit représentatif. D'où la nécessité d'un recensement régulier.

Au lieu de s'attaquer à un instrument qui devrait permettre un meilleur fonctionnement des institutions par une meilleure connaissance de celles et de ceux qu'elles doivent servir, les sceptiques et les opposants pourraient concentrer leurs tirs sur d'autres cibles: les multiples fichiers commerciaux constitués à partir de l'annuaire téléphonique, de renseignements glânés ici à l'occasion de la commande d'un catalogue, là grâce à un concours, et aboutissant pour certains à de véritables portraits personnels riches en données sur le pouvoir économique et les goûts, parfois cachés, des clients potentiels; fichiers privés qui se constituent le plus souvent avec l'active collaboration de ceux qui s'y trouvent répertoriés. PI

Unanimité pour faire l'impossible

(ag) La place financière suisse appartient aux sujets passionnément conflictuels: à l'arrogance répond l'agressivité. Qui recherche le consensus ne se risquerait pas sur ce terrain miné.

Le goût de l'extrême difficulté a pour tant motivé un groupe de travail des partis représentés au Conseil fédéral. Les participants étaient initialement d'accord pour reconnaître l'apport de la place financière à la prospérité suisse. Comment dès lors maintenir sa compétitivité dans un environnement international caractérisé par la déréglementation et la globalisation des marchés?

Le groupe dans son rapport (du 20.12.89) propose 17 mesures concrètes. Les sujets les plus controversés de l'actualité sont traités. Qu'on en juge par la mesure n° 1. «Libéralisation conforme au marché grâce à l'abandon progressif des conventions, selon le rapport de la Commission des cartels».

Ou encore les mesures n° 6 et 7 où est abordée la révision de la loi sur le droit de timbre et les mesures compensatoires pour pallier le manque de recettes.

Un groupe de travail n'engage jamais que lui-même. Mais il jouit de l'autorité de ceux qui le constituent. Et l'on sait combien, dans les usages fédéraux, compte le poids d'influence politique de chacun. Or le groupe de travail n'était pas composé de spécialistes forts seulement de leurs connaissances techniques. Y figuraient plutôt des mi-lourds que des welters.

Présidence: Kurt Schüle. Membres: Christoph Blocher, Paul Eisenring, Beat Kappeler, Maximilien Reimann, Vreni Sperry, Lilian Uchtenhagen, Paul Zbinden.

Or le groupe a adopté son rapport à l'unanimité. Il devrait donc en résulter quelque chose.

J'ai interrogé ceux qui sont sur le front. La question la plus actuelle est la loi sur le droit de timbre, puisque la majorité de centre-droit a pris l'initiative de la dissolution du paquet de la réforme des finances fédérales. Si allègement il doit y avoir, le principe d'une compensation financière, indirecte et directe, devrait être retenu conformément aux proposi-

tions du groupe de travail. Jusqu'ici rien. On touche là à la limite de l'exercice. Le groupe de travail propose des mesures qui concernent plusieurs lois. Certaines demanderont des années à être modifiées, d'autres sont à portée de main.

Or le consensus repose sur un équilibre entre les sacrifices par rapport aux positions «idéologiques» de départ. On ne peut pas échanger un «tiens» contre un «demain on rase gratis».

Et que ça saute !

Les propositions pourraient bien rester lettre morte si elles ne sont pas assorties d'un calendrier de réalisation. A défaut chaque camp risque de voir cité (et de citer) ce qui conforte l'autre (ou appuie sa propre thèse).

Il serait intéressant pour l'autorité politi-

RÉVISIONS LÉGISLATIVES

L'inutile entente

(p) Il est un autre domaine que la place financière suisse où un consensus gauche - droite pourrait déboucher rapidement sur des changements législatifs: celui de la politique à l'égard des étrangers.

L'Union suisse des arts et métiers, connue pour ses positions conservatrices, voire réactionnaires, en matière de politique sociale, a publié dernièrement une prise de position sur le sujet. L'USAM y préconise notamment de faciliter l'acquisition de la nationalité pour les ressortissants des pays membres de la CE et de l'AELE. Ainsi, un séjour de 10 ans en Suisse — le temps passé en Suisse entre 10 et 20 ans et en communauté conjugale avec un-e partenaire suisse comptant double — devrait suffire à obtenir un passeport suisse, les examens et autres procédures étant supprimés.

Pas de quoi se plaindre.

Selon les statistiques de la Banque nationale suisse, les derniers chiffres des avoirs détenus par les banques suisses et les sociétés financières à l'étranger ne traduisent pas un affaiblissement de leur position internationale.

Avoirs détenus au 3^e trimestre 1989 y compris placements fiduciaires: 559 milliards; engagements à la même date: 422 milliards; avoirs nets: 137 milliards. Croissance en deux ans: +30%.

Cité par Ulrich Gygi, directeur de l'Administration fédérale des finances in *Vie économique* 5/90.

que de saisir cette opportunité et de présenter aux partis gouvernementaux un train de mesures, dans le style «enlevé, c'est pesé». Ce serait, par rapport aux lenteurs de l'élaboration administrative et au poids des groupes de pression, une véritable restauration du politique.

Si tel n'était pas le cas, il y aurait danger à laisser un exercice de consensus n'être qu'un jeu de bonne société. ■

L'USAM souhaite également une liberté totale de circulation pour les ressortissants des pays de la CE et de l'AELE.

Ce n'est pas un accès soudain de philanthropie qui fait que l'USAM émet ces propositions. Le réservoir indigène de main-d'œuvre est asséché et chaque naturalisation libère un permis de travail. Il n'empêche; les propositions de l'USAM, avec certaines réserves, rejoignent les préoccupations de la gauche, à savoir favoriser l'intégration des étrangers qui participent à notre vie communautaire et paient des impôts chez nous sans disposer des droits fondamentaux réservés aux seuls Suisses.

Cette identité de vues devrait en bonne logique déboucher rapidement sur des changements. Devant pareille situation, en France, il ne faudrait que quelques mois pour que l'Assemblée nationale vote une loi. Rien de tel chez nous; les Chambres fédérales devraient adopter en vote final cette année seulement une révision timide du droit de la nationalité proposée par un Message du Conseil

Une arme dangereuse

(pi) C'est sans surprise que nous avons appris la semaine dernière l'aboutissement de «l'initiative des Alpes», qui réclame l'interdiction du trafic marchandise de transit par la route et le plafonnement de la capacité des routes alpines de transit.

Cette proposition a le mérite de provenir directement des cantons concernés dont les organisations écologistes ont réuni, sans grand soutien dans le reste du pays,

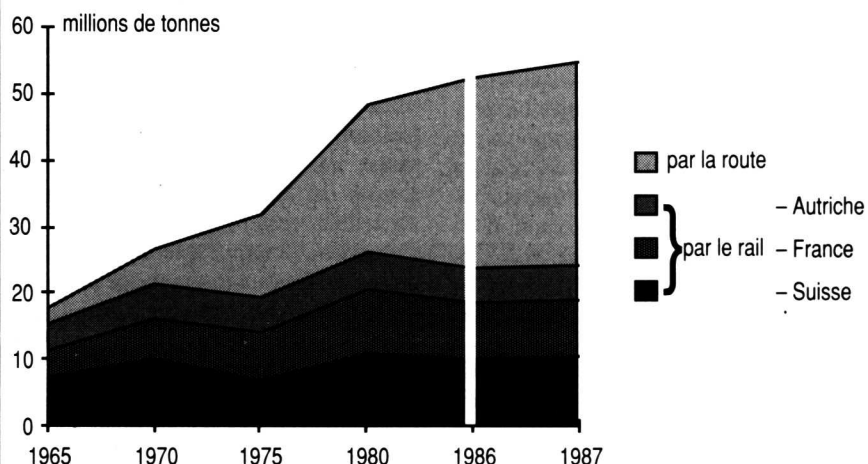
jour dans des vallées très encaissées sans en retirer le moindre bénéfice.

Les mesures proposées par cette initiative visent la bonne cible. L'Europe des transports a de quoi effrayer, et obliger les marchandises à transiter par le rail, pour autant que ce système soit efficace, n'est pas une entrave importante. Et ce ne serait certes pas une régression que de faire reconnaître la limite naturelle des capacités de transit des Alpes, ni de

Bruxelles, d'être interprété comme un oui à la libéralisation de ce secteur.

Or les risques d'un échec existent. Aux milieux des transporteurs routiers viendront s'ajouter les grands clubs défenseurs de l'automobile. Ceux-ci refuseront de voter un texte interdisant par exemple le percement d'une seconde galerie au Gothard ou l'agrandissement d'autres infrastructures routières dans les Alpes. On imagine pourtant que bien des membres de l'ACS et du TCS apprécieraient une diminution du nombre de camions sur la route de leurs vacances. ■

Transport de marchandises à travers les Alpes entre le nord de l'Europe et l'Italie



Sur les 30,48 millions de tonnes transportées par la route en 1988 (partie supérieure du graphique), 4,8% ont transité par la Suisse, 40,7% par la France et 54,5% par l'Autriche.

les 110'000 signatures transportées à dos de cheval de Brigue à Berne. Et la grogne des cantons de transit, dont le 15% des citoyens autorisés à le faire ont signé l'initiative, est compréhensible: ils voient défiler jusqu'à 2000 camions par

provoquer une diminution du nombre de camions qui font des transports évitables, provoqués notamment par la division du travail et un subventionnement indirect des transports routiers.

Mais une fois de plus, l'initiative se révèle être une arme dangereuse et inadaptée au but final des initiants. En premier lieu parce que la Suisse a toujours été ferme sur la question du trafic traversant notre pays et que rien ne laisse supposer un changement d'attitude de la part du Conseil fédéral. Il entend maintenir le transit à son niveau actuel (les initiants visent certes une diminution importante) et promouvoir le trafic combiné rail-route. Mais surtout un échec populaire pourrait être catastrophique. Il affaiblirait très nettement la position de nos négociateurs sur cette délicate question. Un non à l'interdiction du trafic de transit risque bien, à

Initiative populaire fédérale «pour la protection des régions alpines contre le trafic de transit»

L'initiative populaire a la teneur suivante:

I. La Constitution fédérale est modifiée comme il suit:

Art. 36^{quater} (nouveau)

¹ La Confédération protège la zone alpine contre les effets négatifs du trafic de transit. Elle limite les nuisances causées par le trafic de transit de telle sorte que les êtres humains, les animaux et les plantes ainsi que leurs espaces vitaux n'en subissent pas de dommages.

² Les marchandises transitant d'une frontière à l'autre à travers les Alpes sont transportées par le rail. Le Conseil fédéral fixe les mesures à prendre par voie d'ordonnance. Des dérogations à cette règle ne sont accordées que si elles sont indispensables; les conditions en sont spécifiées dans la loi.

³ La capacité des routes de transit dans les régions alpines ne doit pas être augmentée. Les routes de contournement destinées à désengorger les localités ne tombent pas sous le coup de cette disposition.

II. Les dispositions transitoires de la Constitution fédérale sont complétées comme il suit:

Dispositions transitoires art. 19 (nouveau)

Le trafic des marchandises qui transitent par notre pays doit avoir été transféré de la route au rail dans un délai de dix ans à compter de la date à laquelle l'article 36^{quater}, 2^e alinéa, a été accepté.

fédéral en avril 1982. Et un large consensus au départ ne change pas grand-chose au calendrier d'une révision législative: le nombre d'étapes obligées avec blocages possibles, les agendas surchargés des députés de milice membres de commissions, les menaces référendaires et les procédures d'élimination des divergences entre Conseils national et des Etats font qu'il faut dans chaque cas plusieurs années avant qu'une proposition se traduise dans les faits. ■

Le prix du cercueil

(jd) «Naturel». Ce qualificatif fait aujourd'hui partie intégrante de l'attirail sémantique des professionnels de la vente. Et si le produit est trop visiblement sans rapport avec mère nature, il suffit de l'évoquer dans un cadre idyllique, comme ont si bien su le faire les fabricants de cigarettes. On ne s'étonne donc pas de voir les partisans de l'énergie nucléaire développer leur campagne en vue des votations fédérales de l'automne sur le thème rassurant de l'irradiation «phénomène naturel».

Par contre il est un thème sur lequel les promoteurs du nucléaire vont se montrer très discrets tout au long de cette campagne, c'est celui du démantèlement des centrales en activité. Et pour cause: les problèmes financiers, techniques et écologiques posés par la désaffectation des usines arrivées en fin de vie, trop longtemps occultés, apparaissent aujourd'hui dans toute leur ampleur. Ce n'est pas un hasard si le projet de privatisation de l'économie électrique britannique s'est vu amputé de son secteur nucléaire: les milieux d'affaires ont fait comprendre à M^{me} Thatcher que la rentabilité de ce secteur était par trop aléa-

toire du fait du coût estimé du démantèlement de nombre d'usines d'ici la fin du siècle.

Dans un article documenté («Les cimetières de l'atome»), *Le Monde* du 21 février 1980 donne des informations édifiantes sur la situation française. Passons sur le démontage des installations de production du combustible, un problème que nous ne connaissons pas en Suisse: 10 ans de travaux et un coût de 200 millions de francs français — l'équivalent du prix de construction — pour démanteler un atelier de trois cellules contaminées. A titre comparatif, les trois usines de retraitement de Mar-

coule et La Hague se composent de 7000 cellules, soit 120'000 tonnes de métaux, de ciment et de déchets divers à extraire. Selon le degré de démolition choisi, les devis établis chiffrent le coût de l'opération de 6 à 20 milliards de francs français. Le petit réacteur de recherche Rapsodie, à Cadarache, est en démolition — une opération qui durera quatre ans. S'il est possible de vendre les éléments non contaminés d'une centrale, il faut stocker pompes, cuve et autres tuyauteries sur le site lui-même; environ 8000 tonnes par centrale. Pas question en effet d'imiter les Etats-Unis qui ont entièrement inhumé un petit réacteur de 70 MW dans une région désertique, pour la modeste somme de 92 millions de dollars. Reste les chaudières: plusieurs dizaines de mètres de haut, 150'000 tonnes, fortement radioactives pendant au moins 50 ans. Electricité de France a choisi l'attente; ainsi à Chinon, une centrale de moyenne puissance, les déchets peu radioactifs sont stockés dans la centrale qui, colmatée et surveillée, restera debout un demi-siècle encore, le temps que la radioactivité baisse suffisamment pour que les démolisseurs puissent y pénétrer. ■

Ne faites pas confiance aux ingénieurs...

Nous reproduisons ci-dessous une intervention du biologiste français Philippe Lebreton dans le cadre des «Auditions sur l'énergie» organisées en 1975 par l'Institut national genevois, la Nouvelle société helvétique, la *Tribune de Genève*, et la *Revue polytechnique*. Elle reste d'une brûlante actualité.

L'un des défauts des ingénieurs que je connais bien (ayant pratiqué moi-même ce métier) consiste à croire qu'une règle à calcul peut servir de mode de raisonnement. C'est ignorer que la relative simplicité des modèles mécaniques, auxquels ils sont accoutumés, n'est pas transposable aux modèles écologiques et biologiques, qui sont infiniment plus complexes. Or, s'il est tout juste possible de prévoir le genre d'accidents qui peuvent arriver à des machines (relativement simples) construites par l'homme, il n'en est pas de même dans le domaine biologique et écologique. Par exemple, lorsque les techniciens de la commission américaine de l'énergie atomique ont calculé la dilution dans la

biosphère des produits de fission résultant des explosions nucléaires, ils ont tenu exactement le même raisonnement que celui qui a conduit aux chiffres concernant la dilution probable du krypton-85, dont il vient d'être question. Malheureusement, on a constaté, avec quelques années de retard, que ces calculs reposaient sur des hypothèses trop simplistes et que, par conséquent, les résultats étaient faux. On a constaté, par exemple, que le strontium-90, loin de se diluer par le jeu des courants aériens sur l'ensemble de notre planète (comme on l'avait imaginé), s'était concentré en certains points de l'hémisphère nord. Des retombées importantes de strontium-90 ont eu lieu sur la plaine du Pô et, dans

certaines régions des Etats-Unis, on a découvert que le lait en contenait des quantités supérieures aux normes. Cela tient au fait que les aspects purement mécaniques de la biosphère sont encore mal connus. Mais il y a pire. En effet, les produits de fission intéressent une certaine de substances chimiques et donnent naissance, au total, à plusieurs centaines de radionucléides différents. Par le biais des consommations successives, ces substances sont absorbées par des centaines de milliers d'espèces végétales et animales et l'homme se situe à la fin de plusieurs de ces chaînes alimentaires. Par conséquent, il est absolument impossible de prévoir si l'un ou l'autre de ces radionucléides (qui, je le rappelle, ont les mêmes propriétés chimiques que d'autres substances consommées par ces espèces végétales et animales) risque ou ne risque pas de se retrouver finalement dans le corps d'êtres humains. Le cas s'est déjà produit. Dans le cas de l'usine de retraitement de Windscale (Pays de Galles), les spécialistes chargés de calculer la dilution de certains déchets ont conclu que l'on pouvait rejeter sans inconvénients

Lausanne roule branché

(pi) Bien que les essais de voitures électriques par les Services industriels lausannois aient commencé avant que Daniel Brélaz n'en soit le directeur, il faut reconnaître à ce dernier le mérite d'en avoir largement étendu la portée.

Ce n'est en effet pas seulement la désormais classique Larel, une Fiat adaptée, qui a été testée dans les conditions particulières du chef-lieu vaudois, mais aussi depuis le début de l'année quatre autres véhicules, dont certains à l'état de prototypes comme par exemple la VW Jetta munie d'une batterie ABB au sodium-soufre dont les performances sont étonnantes. Daniel Brélaz l'a relevé, nous en sommes encore à l'heure des pionniers en ce domaine, même si des véhicules électriques circulent depuis 1839. Les défauts sont encore nombreux, notamment en matière de sécurité — que l'on pense simplement au risque que représente la présence dans la VW Jetta de

250 kilos de batterie contenant du sodium et fonctionnant à 300°C. Il eût été facile de renoncer devant pareils arguments. Les pannes, les difficultés à obtenir des pièces de rechange, voir à se faire livrer un véhicule de la part de maisons faisant pourtant une large publicité, n'ont pas empêché ces essais d'être menés à terme. Une demande sera présentée prochainement à la Municipalité, puis au Conseil communal, pour faire l'acquisition de deux ou trois de ces véhicules pour des essais prolongés; simultanément, des petites stations photovoltaïques seront installées pour assurer une alimentation de ces voitures par du courant «propre».

dans l'eau de mer jusqu'à 2000 curies de ruthénium-106 par mois. Cette pratique a continué pendant plusieurs années jusqu'au jour où l'on s'est aperçu que le ruthénium était absorbé par certaines algues dont les pêcheurs de la région se servaient pour confectionner des puddings. Par le biais de cette chaîne alimentaire pourtant très simple, et que l'on aurait pu découvrir facilement avec un minimum de recherches (et il en existe bien d'autres, moins faciles à déceler), les habitants de la région étaient exposés à des doses d'irradiation interne très supérieures aux normes. En l'occurrence, le ruthénium-106 se retrouvait dans le bol alimentaire qui stationne chaque jour pendant quelques heures au niveau du rectum, si bien que l'irradiation de certains amateurs de pudding avait pu atteindre jusqu'à 1,8 rem par an. Alors lorsqu'on nous démontre avec des règles à calcul que, grâce à la dilution des substances radioactives dans la nature, les êtres humains ne sont finalement exposés qu'à des doses insignifiantes, de l'ordre du millirem ou de quelques microrems, je pense qu'il faut se méfier. Les problèmes de l'irradiation interne ne peuvent pas être traités de la même manière que ceux de l'irradiation externe. En revanche, lorsqu'on me demande si le risque nucléaire n'est pas

qualitativement différent de celui qui vise les normes de radiation, je crains que nous nous trouvions en présence d'une ambiguïté, car les normes d'irradiation permises englobent, en principe, la totalité des doses, qu'elles soient reçues par voie interne ou externe. Ce qui crée un problème, c'est qu'il est très difficile de prévoir les irradiations internes (à cause des inconnues et des aléas des chaînes alimentaires), tandis qu'il est relativement facile d'établir des normes d'irradiation externe, mais cela dit, la législation prévoit bien que c'est la somme de toutes les irradiations qui doit être prise en considération. D'autre part, pour les irradiations internes, le calcul des doses admissibles ne veut peut-être pas dire grand chose lorsqu'on se trouve en présence de radio-éléments (tels que le strontium par exemple) qui sont localisés au niveau de cellules ou d'organes sensibles extrêmement sensibles. On a alors des effets à très courte distance, des parcours de rayons alpha par exemple (comme dans le cas de la contamination avec le plutonium) qui sont de l'ordre du micron. A-t-on encore le droit, dans ce cas, de calculer les effets biologiques à l'aide des extrapolations habituelles, basées sur l'inverse du carré de la distance? On doit, au moins, se poser la question. ■

Il faut pourtant préciser que les véhicules électriques se distinguent par leur consommation d'énergie bien moindre que celle des voitures à moteur thermique (à essence ou à diesel). Ainsi, même en l'absence de capteurs solaires, rouler électrique est-il intéressant du point de vue énergétique. La quantité de pétrole nécessaire pour alimenter en électricité, via une centrale classique ou un couplage chaleur-force, un parc de véhicules électriques ne représente en effet qu'une fraction de la quantité de pétrole que le même nombre de véhicules consommait s'ils étaient équipés de moteurs thermiques. Les économies potentielles représentent environ la moitié de la consommation de carburant d'un véhicule classique, sans compter que dans le cas de la production centralisée d'électricité à partir de combustible fossile, la chaleur dégagée peut être récupérée pour le chauffage d'habitations ou la production d'eau chaude. ■

EN BREF

Une votation exceptionnelle: les membres de la paroisse protestante de Gümligen ont été appelés à décider s'ils voulaient conserver leur pasteur, victime de l'alcool. Le Conseil de paroisse était pour la mise de la place au concours, donc pour le licenciement. Les électeurs en ont décidé autrement et ont accordé une chance à leur ministre. Le président du Conseil n'est pas satisfait de ce geste de charité chrétienne.

Les trois députés de l'Action nationale s'inscriront au nouveau Grand Conseil bernois sous l'étiquette de «Démocrates suisses» (*Schweizer Demokraten*). Donc, à l'avenir, faites attention en disant que vous êtes un démocrate en Suisse.

Le parti radical a décidé d'intensifier ses contacts internationaux. Il organisera prochainement un séminaire international sur la protection de l'environnement et l'économie de marché en Europe orientale. Au surplus, Richard Reich a proposé que le congrès de 1991 de l'Internationale libérale soit organisé en Suisse, puisque c'est le 700^e anniversaire de la Confédération.

Un certain intérêt pour la chose publique

Mai 1857: Neuchâtel, canton suisse depuis 1815, mais qui continuait d'être, nominalement, sujet du roi de Prusse, entreprend de se libérer «du joug prussien». On frôla la guerre, il y eut mobilisation générale... Au dernier moment, grâce à la médiation de Napoléon III, auprès de qui son ancien professeur de l'école de guerre de Thoun, le général Dufour, était intervenu, le roi de Prusse renonça définitivement à tous ses «droits» — ce qui d'ailleurs n'enthousiasma pas tous les membres du Cercle du Jardin (voir à ce sujet le livre si vivant de Jean-Bernard Vuillemin).

Cherchant de mon côté quelques détails pour un livre que j'écrivais sur Gottfried Keller, j'ai eu l'idée d'ouvrir le *Journal d'Amiel*, l'auteur de «Roulez tambours/ pour couvrir nos frontières», me disant que sans doute il avait dû réagir fortement, plus encore que Keller, à ces événements dramatiques...

Je t'en fiche! Il est vrai que bizarrement, l'année précédente, il avait émis l'idée que toute l'affaire de Neuchâtel a été probablement suscitée par la France. Le roi de Prusse renonce à ses prétentions le 26 mai. *Journal d'Amiel* du 27 mai: «Il est curieux de ressentir quel nuage de mauvaise humeur peut soulever une série de contradictions du même ordre: ainsi mon tailleur, mon cordonnier et mon chapelier se sont comme entendus pour me vexer. Ma botte me blesse, mon habit grimace, mon chapeau ne va pas bien; c'est une disgrâce générale...» Etc, etc.

Vous me direz que la nouvelle n'était pas encore connue à Genève (encore qu'on est surpris: la poste est relativement plus rapide au XIX^e siècle qu'au XX^e, et c'est ainsi que Keller reçoit un colis de poisson, envoyé du Schleswig par son ami Petersen, en un temps raisonnable, et que souvent les lettres du même Petersen, ou celles de Theodor Storm, résidant lui aussi au Schleswig, lui parviennent dans les vingt-quatre heures!): j'ai donc lu les pages suivantes — aucune allusion à l'événement. On se persuade que le peu d'intérêt des citoyens pour la chose publique ne date pas d'aujourd'hui.

Des citoyens qui s'intéressent à la chose publique, et qui s'y intéressent même beaucoup, ce sont Pascal Auchlin et Frank Garbely: 400 pages et des sous-titres intitulées *Contre-Enquête* (Favre éditeur, Lausanne 1990). Sous-titre: «Des faits incroyables: les narcodollars en Suisse/Les trafiquants de drogue et de cigarettes/Les affaires Kopp, Jeanmaire et Gerber/Les services secrets et les pannes de la justice/La filière de l'Irangible/Les armes contre la drogue.» Un menu riche, comme on voit.

Que disent-ils? A première vue, en d'autres mots, à peu près ce que Ziegler dit

dans *La Suisse lave plus blanc*! Ce sera instructif de voir si les intéressés interviendront également aux auteurs des procès en diffamation — quant à moi, je parierais volontiers qu'ils opteront pour le silence, Auchlin et Garbely n'étant pour l'instant pas encore «médiatiques»!

...Quant aux adversaires de J.Z. — Max et Moritz, les trois Grâces (ou les trois Parques, je ne sais pas), d'autres encore — depuis que Hans Kopp a porté plainte, les voilà devant un affreux dilemme: ou renoncer à leur croisade contre l'auteur de *La Suisse lave plus blanc*; ou «avalé» Monsieur Kopp, difficile à digérer... On se souvient des affres, en 1936, des gens de bien de notre pays, déchirés entre leur peu de goût pour l'Espagne républicaine rouge, et le félon Franco, appuyé par la hiérarchie catholique! Quant à moi, mon siège est fait: je préfère un chevrier à un chourineur! ■

AU MENU

Sauvez Médor !

(fb) C'est le *Bund* qui a levé le lièvre: l'Office fédéral de la santé publique a lancé une consultation en vue de réviser l'ordonnance sur le contrôle des viandes.

Au menu: la refonte du régime des viandes susceptibles d'être mises dans le commerce ou non, avec en particulier la suppression de l'interdiction de vendre de la viande de chien ou de chat. Bouchers, hôteliers, vétérinaires et amis des animaux estimeront que cela n'est «humainement pas admissible sur les plans de la morale et de l'éthique».

Il n'en fallait pas davantage pour que *Le Matin* du lendemain sonne l'hallali avec une affiche saignante: «Suisse: en projet — chiens et chats au menu». Et sollicite ses lecteurs de réagir, reprenant la méthode du sondage téléphonique auquel même *Blick* vient provisoirement de renoncer devant le caractère peu fiable et aisément manipulable du procédé (cf. DP 994).

Au gré de la confusion savamment entretenue entre le problème juridique et sanitaire posé, l'éventualité de voir prochainement du chien au plat du jour du bistrot du coin et la crainte que s'organise la chasse aux animaux de compagnie, le journal est parvenu à déclencher une véritable psychose: un lecteur s'est

remis à fumer, d'autres menacent d'user de violence, de s'exiler ou de renoncer à leur nationalité si le projet devait aboutir.

C'est que, comme dans le débat sur l'expérimentation animale, chiens et chats ne sont plus vus comme des animaux mais comme des personnes; on aimerait être sûr que, dans l'échelle des valeurs, hommes et femmes de toutes races conservent une certaine prééminence (ce qui n'est pas évident tant la xénophobie est sous-jacente dans une telle question, comme naguère à propos de l'interdiction de l'abattage rituel juif). Mais pourquoi s'arrêter en si bon chemin: Brigitte Bardot se vante de faire baisser de 20% le chiffre d'affaires des boucheries chevalines après ses apparitions télévisées.

L'ironie de l'affaire, c'est que la révision de l'ordonnance sur le contrôle des viandes est engagée dans une perspective de meilleure compatibilité avec la législation de la Communauté européenne, qui ne prévoit pas l'interdiction de la vente de chien ou de chat. *Le Matin* savait-il quelle horreur il cautionnait lorsqu'il décidait de parrainer l'initiative populaire préconisant l'adhésion pure et simple de la Suisse à la CE (DP 993)? ■

Entre passé et avenir

(cfp) Lorsque les constructeurs creusent le sol zurichois pour édifier des immeubles qui logeront probablement des bureaux, ils découvrent souvent des traces encore insoupçonnées du passé, ce qui amène parfois à réviser des «certitudes» historiques apprises à l'école. Un exemple nous est fourni par l'exposition en plein air sur les palafittes qui attirera les touristes cet été. Car, à Zurich, la popularisation des découvertes scientifiques se fait en grand. *Pfahlbauland* en est un nouvel exemple, après *Phenomena* il y a quelques années. Et c'est ainsi que dans cette ville en mouvement, on se penche sur la vie de nos ancêtres d'il y a cinq à six mille ans.

Mais on découvre aussi l'histoire d'une autre façon, en observant le présent depuis un bus de la ligne 80, par exemple, qui relie Affoltern, au nord, à l'hôpital de Triemli, au pied de l'Uetliberg, au sud. On est sur le territoire de quatre anciennes communes de l'ouest qui ont fusionné avec la ville en 1934. Le développement a été considérable puisqu'elles avaient quelques centaines d'habitants il y a un peu plus d'un siècle et en comptent des dizaines de milliers maintenant. Et pourtant, si les prairies et les forêts ont cédé la place à des bâtiments de l'Ecole polytechnique fédérale sur le Höggerberg, si le bétonnage est avancé à Altstetten, on trouve encore de belles

vignes à Höngg, où l'on remodèle le centre de l'ancien village vigneron en rasant tout et en reconstruisant dans l'esprit du lieu, c'est-à-dire sans bloc immense et dépersonnalisé, mais avec des immeubles humanisés. Le quartier d'Albisrieden — 70'000 habitants — a pour sa part conservé ses maisons à colombages. A noter que la traversée de la vallée de la Limmat, entre Höngg et Altstetten, se fait sur le «pont de l'Europe», désignation qui date déjà de nombreuses années. A souligner aussi l'existence de musées de quartier. Toujours ce passé, ce présent, cet avenir que semblent affectionner pas mal de Zurichois.

D'ailleurs, on sait que la ville a reviré à gauche aux récentes élections communales. Mais le passé de gauche fait moins peur que le présent de gauche. En effet, le Musée des arts appliqués vient de présenter une exposition sur l'œuvre de Hannes Meyer, urbaniste et architecte, directeur pendant deux ans, jusqu'à sa révocation pour des raisons politiques en 1932, du fameux Bauhaus à Dessau. Bien connu des spécialistes, Hannes Meyer n'a que peu construit, probablement parce qu'il était en avance sur son temps. A mentionner que le village coopératif de Freidorf, à Muttens, est son œuvre.

Une autre exposition a fait étape à la Maison de Ville, dans les couloirs des

bureaux officiels. Il s'agit des documents sur le 1^{er} Mai dont DP a déjà évoqué le passage à Bienne. Mais à ce propos, il y a lieu de signaler encore la publication d'un plan de la Zurich socialiste. Œuvre du Comité du 1^{er} Mai, du parti socialiste et de l'Union syndicale et subventionné par la commune, ce plan indique plus d'une centaine de lieux de mémoire et de traces de l'histoire du mouvement ouvrier dans la grande ville. Zurich entre le passé et l'avenir. La fête traditionnelle des anciennes corporations, la *Sechseläuten*, est-elle un rappel du passé, une fête populaire folklorique ou une cérémonie porteuse d'avenir? Les esprits sont divisés parce que le nouveau maire de la cité, Josef Estermann, n'a pas pris cet événement très au sérieux. D'autre part, la NZZ rapportant sur l'assemblée générale des secrétaires communaux du canton qui a eu lieu à Zurich, pour la première fois depuis 18 ans, mentionne les nombreux applaudissements recueillis par le même Estermann lorsqu'il a répondu au désir d'une plus étroite coopération entre les communes campagnardes et le chef-lieu.

Le sujet est quasi inépuisable, mais on est obligé de se rendre compte que Zurich nous interpelle, même lorsque c'est par le gigantisme de certaines de ses réalisations. Ne vient-on pas d'inaugurer la plus grande concentration mondiale d'automates dans la filiale bancaire ouverte dans la gare transformée? Bancomat, contomat, changeomat et giromat sont là pour faciliter la vie des Zurichois. ■

ÉCHOS DES MÉDIAS

Le premier numéro de *The European* a enfin paru. Ce sera un hebdomadaire, «le premier journal national d'Europe» comme il le proclame. D'autres journaux renforcent leur information européenne. C'est le quotidien allemand non-conformiste *Die Tageszeitung* qui se lance avec deux pages hebdomadaires titrées «Eurotaz» et des contacts établis par son réseau de correspondants.

Une analyse média des lectures des milieux dirigeants aura lieu en Suisse

romande alors qu'elle n'existait jusqu'ici qu'en Suisse alémanique. Onze publications s'y intéressent et la financent: *Bilan*, Groupe romand (*Journal de Genève*, *Gazette de Lausanne*, *Nouvelle revue de Lausanne*) *L'Hebdo*, *L'Impact*, *Le Matin*, *Le Matin Dimanche*, *PME Magazine*, *La Suisse Dimanche*, *Tribune de Genève*, *24 Heures*.

Connaissez-vous «télé-bisous»? Selon le publicitaire Jacques Séguéla c'est le genre d'émissions que le président Mitterrand a privilégié jusqu'ici pour ses interventions alors qu'il devrait expliquer franchement sa politique dans un débat contradictoire avec des journalistes.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: Jean-Louis Cornuz

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 Télécopie: 021 312 80 40

Boîte aux lettres Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet,

Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

Solidarité et perversion commerciale

(jd) Les avis peuvent diverger sur l'attitude à adopter face aux preneurs d'otages. Position intransigeante qui manifeste le refus du chantage à la vie humaine ou action souple qui vise prioritairement à la libération des compatriotes.

Dans les faits et à l'exception peut-être de la Grande-Bretagne, les gouvernements occidentaux parlent un double langage: celui de la fermeté de principe et, sous la pression de l'opinion publique et des intérêts économiques, celui de la négociation.

Face à des situations aussi complexes, il est probablement vain de recourir à des schémas d'action simples. L'opération-éclair conduite par les Soviétiques il y a quelques années — enlèvement de membres du groupe responsable de la séquestration de ressortissants russes, exécution immédiate de l'un d'eux et libération aussi immédiate des otages russes — n'a pas fait école: les démocraties, publiquement du moins, sont prisonnières des principes auxquelles elles se réfèrent. Mais laissons les autorités à leur responsabilité de résoudre ce problème.

Ce qui frappe dans ce phénomène des prises d'otages, c'est à quel point il

pervertit la notion de solidarité. Perversion nationaliste, tout d'abord. Alors qu'on pourrait espérer une communauté d'action des pays dont les ressortissants sont enlevés, un front commun de résistance à cette pratique barbare, on assiste au contraire à une débandade générale. Le président Bush annonce que les Etats-Unis renoueront des liens avec l'Iran lorsque le dernier otage américain aura été libéré. Et les autres, Monsieur Bush? Le passeport américain confère-t-il une dignité humaine supérieure? Il est vrai que la France négocie en solitaire depuis longtemps déjà, solidarité limitée par les frontières.

Perversion commerciale ensuite. L'opinion helvétique a réagi avec émotion à l'enlèvement des deux délégués du CICR. S'il est bon que les peuples se mobilisent pour exprimer leur refus de la barbarie et que des actions se succèdent pour lutter contre l'oubli, est-il admissible que des entreprises profitent de l'occasion pour se profiler et amener le drame à leur profit (campagne d'affichage sous l'égide du groupe Edipresse, signatures *Tribune de Genève* à l'appui de la libération des otages)?

malsain. Et plus encore quand ceux qui affirment qu'il faut répondre au problème posé, et non à un problème annexe, se voient pénalisés pour leur logique et leur honnêteté. (...)

Malsain aussi le recours à l'initiative pour des intérêts locaux, sectoriels ou conjoncturels. Quel sens — pour ne prendre que cet exemple — a le choix d'un tracé routier vaudois pour un électeur de Poschiavo?

Ce processus menace le système même. Introduire dans la Constitution fédérale un article accepté par 17% des électeurs contre 15%, est-ce sérieux? Mais que faire? On imagine les chœurs d'indignation («restriction des droits populaires») face à tout essai de limiter l'initiative à ce qui concerne réellement les domaines pour lesquels elle est faite... Un beau combat perdu d'avance pour des rêveurs impénitents!

R. P., Allaman

Un culot souverain

A propos des fiches, Edmond Kaiser s'exprime avec sa verve habituelle.

Le «Souverain» (surnom du peuple suisse) n'est qu'un cochon de payant. Ses maîtres, les «serviteurs du peuple», exercent sans vergogne sa «souveraineté». Notre mise en fiches avait provoqué des engagements fédéraux solennels et répétitifs de nous en faire connaître sinon le tout, du moins un peu de leur détail.

Deux «M. Fiches» ont été proposés, préposés, puis déposés. Un troisième, Walter Gut, nous tient encore.

(...) *Le droit de consulter les dossiers devrait causer de grandes difficultés pratiques.* Pour M. Gut, — «il faut se demander si l'immense effort administratif n'est pas démesuré, lorsque la recherche d'un unique dossier prend deux semaines ou plus. Le Conseil fédéral doit examiner si l'on peut prétendre à un droit impossible à satisfaire, ou seulement partiellement» (?) *estime le préposé* (dépêche ATS, 24 Heures, 12-13 mai 1990).

«Prétendre» au droit soudain «impossible à satisfaire» de connaître l'ombre de l'ombre de nos biographies tracées par les espions que nous avons payés.

...Un bel Etat «de droit» de droite.

Edmond Kaiser

COURRIER

Le droit à l'initiative en dérapage

A propos de la question des initiatives populaires plusieurs fois évoquée dans ces colonnes.

Le droit d'initiative avait pour fonction de permettre une intervention directe des citoyens dans la Constitution (cantonale ou fédérale) sur un point précis, sans passer par la lourde machine d'une révision totale. Or à quoi sert-il maintenant? Non pas à une révision, même partielle, mais à une campagne d'opinion. Non pas à parler d'un principe fondamental du fonctionnement de

l'Etat, mais à agiter des idées sur une question d'application, voire de détail. Du moins souvent. L'application révèle donc un double dérapage; un droit essentiel — et si spécifiquement helvétique — est très exactement détourné de son but institutionnel.

Bien des cas récents le montrent. Personne par exemple n'a jamais cru à la suppression de l'armée par un vote populaire. Il s'agissait de soulever des rancunes ou des passions autant — et plus — que d'exprimer des utopies. Bon nombre d'électeurs ayant voté oui n'ont pas répondu à la question posée, mais bien à une question parasite («voulez-vous utiliser la présente occasion pour dire que vous n'aimez pas l'armée, ou son fonctionnement, sans pour autant que son existence soit menacée?») C'est